



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 31471

## Texte de la question

M. Jean-Luc Prével souhaite attirer l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème douloureux des femmes épouses de maris incestueux (notamment fonctionnaires et militaires), dont la pension provisoire (assimilée à une pension de réversion) est réduite de moitié en vertu des articles 56 et 58 du décret n° 65-773 du 9 septembre 1965. Or, déjà traumatisées par le comportement de leur époux, ces femmes se trouvent doublement pénalisées par la diminution des ressources. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre en vue de la modification de ce décret, afin de permettre à ces femmes de percevoir une pension complète leur donnant ainsi les moyens d'élever leurs enfants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31471

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1999, page 3578